

Informations

Vous pouvez retirer votre dossier de pré-inscription :

- Au secrétariat de la Communauté de Communes des Monts de Gy
- A la fédération départementale des Familles Rurales de Haute-Saône

Les dossiers de pré-inscription sont à retourner au bureau de la Communauté de Communes ou au siège de la fédération départementale Familles Rurales avant **le 25 novembre 2016.**

Si vous souhaitez des renseignements, vous pouvez contacter la coordinatrice enfance-jeunesse : **Manon JAYET** (CCMGY)

3 rue des Saules
ZA les Monts de Gy
70700 GY
☎ 03.84.32.76.65

✉ ccmgy.enfance@orange.fr

Ou la Directrice de la fédération Familles rurales : **Bénédicte CHOFARDET** (FDFR)

47 rue Gérôme
70000 Vesoul
☎ 03.84.97.18.21

✉ benedicte.chofardet@famillesrurales.org

Les partenaires

- La Communauté de Communes des Monts de Gy
- Les communes de Gy et Fretigney-et-Velloreille
- La Préfecture de Haute-Saône
- Le Conseil Départemental de Haute-Saône
- La Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône
- La MSA

Également à votre disposition :

Le Relais Parents Assistants Maternels

Contact

Manon JAYET (CCMGY)

3 rue des Saules
ZA les Monts de Gy
70700 GY

ccmgy.rpam@orange.fr

☎ 03.84.32.76.65



Micro-crèches Fretigney-et-Velloreille & Gy

Réunions d'information

Jeudi 3 novembre à
Fretigney-et-
Velloreille à 20h à
la mairie

Vendredi 4
novembre à Gy à
20h à la mairie



Ouverture le 2 Janvier 2017



Vous souhaitez en savoir davantage
sur notre association ?
Consultez notre site internet :
www.famillesrurales.org/commune



Accueil

Horaire d'ouverture :

Du lundi au vendredi
De 7h30 à 18h30

L'accueil régulier peut se faire à temps plein ou à temps partiel.

- Temps partiel : inscription identique chaque semaine (heures et demi-journées fixes)
- L'accueil occasionnel : inscription ponctuelle **dans la limite des places disponibles**

Tarifs :

De 0,20 € à 2,46 €/heure

Tarifs variables en fonction des ressources et de la composition des familles



Une Micro-crèche

Qu'est-ce que c'est ?

La micro-crèche est un établissement d'accueil d'une capacité de 10 enfants âgés de 0 à 3 ans. Ils sont accueillis par des professionnels de la petite enfance, de façon régulière ou occasionnelle.



Du personnel qualifié



Un projet adapté

Un Référent Technique :

(Educatrice Jeunes Enfants ou Puéricultrice) Sa fonction : garant du projet pédagogique et du règlement intérieur de la structure, il accueille les parents et les enfants et gère les inscriptions.

Du personnel éducatif :

(Auxiliaire de Puériculture, CAP Petite Enfance ou assistant maternel) Accueil et prise en charge des enfants, et préparation des repas.

Le personnel dispose des diplômes et de l'expérience nécessaire pour accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.

Un projet adapté aux tout petits dans un espace sécurisé.

Être disponible et accueillant, à l'écoute des parents et des enfants.

Proposer et non imposer des activités variées et adaptées à chacun.
Accompagner les enfants et les parents dans la séparation en favorisant les transitions entre la maison et la crèche (doudou, transmissions orales et écrites...)

Respecter les rythmes de chacun.

Favoriser l'autonomie dans tous les moments de la vie quotidienne (repas, hygiène...)

Echanger avec l'extérieur : accueil de stagiaires, sorties pédagogiques...